

trouve aussi près de l'église Sainte-Marie de Winnipeg et de l'église Saint-Ignace que de la cathédrale de Saint-Boniface — les deux villes formant un tout géographique — fréquenta ces deux dernières paroisses.

Pendant ce temps Monseigneur pensait à ses Belges de Saint-Boniface. Vous le savez, depuis dix ans il a constamment tenu un prêtre parlant le flamand attaché à la desserte de la cathédrale pour les Belges et je sais personnellement que les instructions données à ces prêtres étaient d'organiser le plus tôt possible une paroisse pour votre avantage exclusif. Ses efforts ne furent pas toujours heureux, mais ceux qui savent peuvent hautement attester qu'il n'y eut pas de sa faute. Il y a quatre ans à peu près, il s'efforça de réaliser ses projets en faisant appel à une communauté religieuse ayant des sujets parlant le flamand. Un moment la chose sembla tout arrangée, mais vous savez comme moi que la guerre vint tout arrêter.

Enfin, sous l'habile et très zélée direction de votre desservant actuel à la cathédrale, M. l'abbé Kwakman, assisté par un comité dont je ne saurais trop louer le zèle, l'activité et le désintéressement, le projet, longtemps caressé par Mgr l'Archevêque défunt, voit sa réalisation. Je m'en réjouis et je prie Dieu qu'il fasse descendre sur cette œuvre naissante ses bénédictions de choix. J'ose espérer que les Belges, se sentant plus chez eux dans cette église qui est à eux, en feront une œuvre prospère pour le bon crédit de leur nom, ce qui n'est pas méprisable, bien que ce soit une considération secondaire, mais surtout pour le salut d'âmes qui peut-être se sont un peu négligées jusqu'ici.

C'est cette dernière considération uniquement, nous pouvons le dire, qui nous a pressé à seconder de toutes nos forces votre bon vouloir, et cela à l'encontre de certaines vues justifiées peut-être au simple point de vue humain, mais un peu pusillanimes, croyons-nous, en face d'une œuvre qui doit avoir tant à faire avec le salut des âmes.

J'aurais préféré sans doute faire de cette paroisse une paroisse territoriale régulière. Ce serait plus en conformité avec le droit commun qui régit la sainte Eglise; elle ne prohibe pas une autre organisation, mais semble préférer la première.

Les conditions spéciales que présente l'Ouest canadien maintenant et qu'il présentera de longues années encore, nous en avons la conviction fondée sur l'expérience de notre diocèse depuis plus de vingt ans, nous forcent à conclure qu'une organisation nationale peut seule donner aux âmes ce qu'elles requièrent en attendant que le très lent procédé de fusion de tant de groupes divers permette une autre forme d'organisation religieuse. Vouloir hâter la solution de ce problème par des moyens qui ne manquent pas de violence, est d'a-